

Réunion du 26 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 75

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-six juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à M. Gérard DUCOS), Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Alice BENAVENTE, Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Laurent CHERITI, Laurent COUBLUCQ, Bernard GOBERT, Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc DESPLAT, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Guy ROMAIN, Francis GRINET (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

## **RAPPORT N° 10 : ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : VALIDATION DES ENJEUX**

**Rapporteur : M. Michel OLIVÉ**

Par délibération du 26 septembre 2022, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de lancer l'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) en s'appuyant sur les enseignements du bilan du PLH 2016-2022.

Les objectifs du PLH sont multiples. Il s'agit, à partir d'une évaluation des besoins en logements et en hébergements des ménages du territoire mais aussi des ménages qui seront accueillis, de définir les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre à ces besoins en formulant un programme d'actions opérationnel pour les 6 prochaines années.

La première phase d'élaboration de ce nouveau PLH consiste en la réalisation d'un diagnostic territorial partagé dont vous trouverez annexée à la présente délibération une synthèse et dont le document final sera amendé tout au long de la procédure de réalisation de ce PLH.

À la lecture des éléments de diagnostic et après capitalisation des divers temps d'échanges avec les élus du territoire intercommunal, les partenaires associés et les acteurs du logement, une vision partagée sur l'habitat a pu être validée en comité de pilotage.

Cette première phase doit permettre l'émergence d'une vision prospective du territoire dont découlera une stratégie en matière d'habitat, garantissant un bon niveau de réponse aux besoins de la population actuelle et future.

Pour définir cette ligne directrice pour les 6 ans à venir, il est indispensable de s'appuyer sur une vision claire des enjeux « Habitat » prioritaires, ceci en lien avec les grands objectifs arrêtés dans le projet de territoire validé en 2021 et en parfaite cohérence avec les enjeux du Plan Climat Air Énergie Territorial et les objectifs du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le travail de concertation mené ces derniers mois a permis de hiérarchiser ces enjeux selon les trois valeurs du projet de territoire : ATTRACTIVITÉ, SOLIDARITÉ, DURABILITÉ. La quatrième, EXEMPLARITÉ, devant se retrouver au cœur des trois premières.

Les défis à prendre en compte sur notre territoire pour répondre aux besoins en logements :

➤ **Penser les conditions de développement de l'habitat en lien avec l'attractivité du territoire.**

Les enjeux auxquels il faut répondre :

- La qualité de l'offre : les réponses apportées en termes d'offre d'habitat doivent représenter un atout pour l'attractivité économique du territoire ;
- Garantir / développer le maillage des équipements et des services pour favoriser la qualité de vie ;
- Accompagner l'attractivité des polarités tant résidentielle qu'économique en favorisant un renouvellement de la population.

➤ **Interroger les conditions de développement de l'habitat en lien avec la diversité des besoins des habitants (solidarité) :**

- Envisager une production de logements diversifiée pour répondre à l'ensemble des parcours résidentiels des habitants actuels et futurs en production neuve et grâce à la remobilisation du parc existant,
- Le coût global comme pilier dans l'implantation et la conception des logements,
- Le développement du parc locatif social doit aller de pair avec un effort conséquent de réhabilitation,
- Les évolutions socio-démographiques liées au vieillissement y compris les travailleurs handicapés vieillissants obligent un renforcement de l'action concertée,
- Les problématiques de logements et de mobilité des jeunes (stagiaires, apprentis) doivent être mieux prises en compte,
- Les solutions d'hébergement notamment d'urgence sont à penser collectivement et à mutualiser et l'offre pour l'accueil des gens du voyage est à conforter.

- Envisager les conditions de développement de l'habitat en lien **avec l'identité et la qualité du cadre de vie (durabilité)** :
  - Des identités et un patrimoine à valoriser/ réinterpréter pour bâtir et rénover ;
  - La qualité du parc privé à améliorer, la rénovation énergétique à poursuivre, notamment concernant la lutte contre la précarité énergétique ;
  - Un potentiel de remobilisation du parc vacant qui nécessite recensement et caractérisation afin d'identifier les leviers d'actions futurs ;
  - Un modèle pavillonnaire à réinventer pour une valorisation du cadre de vie et garant d'une sobriété foncière utile et nécessaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres, par 82 voix pour et 1 abstention (M. Gilles MARDELLE), décide :

- **de valider** les enjeux du Programme Local de l'Habitat tels que listés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

*ma*



Patrice LAURENT